



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 657

SDIF 00103
TEL 05-65-11-33-33

RÉCEPTION DU PUBLIC
DU 09/08/2025

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES
AVIS DE DÉGRÈVEMENT

MAJIC 4200 M



FINANCES PUBLIQUES

BOUT DULUIT
81 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

REF: BR2500013731/01

9242 048919 0085 0



**Objet : Dégrevements de
Taxe foncière consécutifs
à des pertes de récoltes.**

FOISSAC CELINE ALVINA
0187 CHEMDES BATHES
46220 PRAYSSAC

Nature du sinistre : SECHERESSE
Date du sinistre : 01/08/25

N° de sinistre
25-PR010

TRÉSORERIE : SIP CAHORS
COMMUNE : 225 PRAYSSAC
PROPRIÉTAIRE : FOISSAC CELINE ALVINA
N° COMMUNAL : 225 L00379
RÉFÉRENCE : 1999009346 RÔLE : 221
N° FACTURE : 2546411893691

ANNÉE : 2025

Le 10/12/2025,

Bonjour,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un dégrèvement pour pertes de récoltes, concernant votre taxe foncière pour l'année 2025, vous a été accordé le 01/08/25 pour un montant de 265 €.

Vous trouverez ci-joint le relevé des parcelles concernées.

Nous vous rappelons que le dégrèvement accordé au bailleur d'un bien rural à la suite de calamités agricoles doit bénéficier au fermier (article L.411-24 du Code rural et de la pêche maritime).

Ce dégrèvement diminue d'autant le montant de l'impôt figurant sur votre avis de taxe foncière.

Si vous avez déjà payé cet impôt, le dégrèvement vous sera directement remboursé sans démarche de votre part.

NATURES DE CULTURE CONCERNEES: VIGNES MOTIF DU DEGREVEMENT: SECHERESSE 2025

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Pour délégation du Directeur, le responsable de centre :
MOVSESSIAN

Virent fait le 23/12/25
à l'ENCL

000657

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2018/679 du 27 avril 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que le droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service des finances publiques dont vous dépendez ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dyfp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

000846

000846